

Mémoire

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

**À l'intention de l'honorable Ahmed Hussen
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada (IRCC)**

**Dans le cadre des consultations sur la planification des niveaux
d'immigration, l'intégration et l'établissement**

Été 2017

Préambule

C'est avec plaisir que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, en tant que chef de file du dossier de l'immigration au sein des collectivités francophones en situation minoritaire au pays, présente ce mémoire dans le cadre des consultations sur la planification des niveaux d'immigration, l'intégration et l'établissement.

Créée en 1975, la FCFA est la porte-parole principale de 2,7 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant dans neuf provinces et trois territoires. La FCFA regroupe 18 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et six organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles (culture, justice, aînés, jeunesse, femmes, petite enfance). La FCFA coordonne également le Forum des leaders, un regroupement de 42 organismes qui œuvrent au développement des communautés francophones et acadiennes.

Depuis que l'immigration a été identifiée comme une priorité nationale pour les communautés francophones en situation minoritaire, il y a près de deux décennies, la FCFA assume un rôle de premier plan au niveau national dans le dossier de l'immigration francophone. Reconnue comme chef de file du réseau de concertation des communautés francophones et acadiennes, la Fédération est aussi l'interlocuteur principal et partenaire privilégié du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada (IRCC) pour tout ce qui touche à la coordination nationale du travail de promotion, de recrutement, d'accueil et d'intégration des immigrants d'expression française. La FCFA encadre et appuie notamment 13 Réseaux en immigration francophone (RIF) dans neuf provinces et deux territoires, qui rassemblent plus de 250 organismes et institutions francophones interpellés par cette priorité de développement. Partenaire reconnue d'IRCC, la Fédération assure également un rôle de coordination au sein de deux structures de gouvernance nationale, soit la *Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone* et le Comité Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (IRCC-CFSM).

La FCFA assume par ailleurs la coordination de la Semaine nationale de l'immigration francophone, de la Journée de réflexion sur l'immigration francophone, ainsi que de séries récurrentes de sessions d'information à l'intention des employeurs sur les avantages de recruter des travailleurs qualifiés de langue française à l'étranger. Toutes ces activités s'inscrivent dans la continuité des objectifs énoncés dans le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des CFSM* adopté en 2006.

C'est donc forte de plusieurs années d'expérience et d'expertise dans le domaine de

l'immigration francophone que la FCFA fait part de ses réflexions et recommandations, dans le cadre de la conversation sur l'avenir de l'immigration au Canada.

Immigration

📍 Combien de nouveaux arrivants le Canada devrait-il accueillir?

Si le développement démographique, économique et culturel du Canada est largement tributaire de l'immigration, il en est de même pour les CFSM. Les projections de Statistique Canada pour 2036 démontrent que pour maintenir le poids démographique de ces communautés, il faudrait un apport annuel de 5,1% d'immigrants d'expression française.

Le gouvernement canadien s'est donné pour objectif d'atteindre la cible de 4% de l'immigration économique en 2018. À un an de la date butoir, la proportion d'immigrants d'expression française est loin de ce qu'elle devrait être.

En vertu de *la Loi de l'immigration et la protection des réfugiés* et *la Loi sur les langues officielles*, le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada a la responsabilité d'agir pour soutenir la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire.

À cet égard, s'il est vrai que le gouvernement a pris récemment des mesures positives, notamment en bonifiant Entrée Express et en introduisant le volet Mobilité francophone, ces efforts s'avèrent insuffisants pour assurer une croissance suffisante du nombre de nouveaux arrivants d'expression française pour soutenir le poids démographique des CFSM.

Les résultats du recensement 2016 illustrent l'incontournable nécessité d'investir dans le recrutement des immigrants d'expression française en nombre suffisant et de rassembler les conditions gagnantes pour appuyer leur plein établissement et leur rétention au sein des CFSM.

Favoriser l'immigration francophone requiert des initiatives majeures et de longue haleine

Dans son rapport *Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone*, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes recommande qu'IRCC élabore une politique officielle visant à accroître le poids démographique des communautés linguistiques en milieu minoritaire. Les communautés francophones en situation minoritaire sont d'avis qu'une politique permettrait la mise en œuvre sans faille de stratégies bien articulées en immigration francophone et des résultats probants.

📍 Avons-nous atteint un juste équilibre entre les catégories, volets ou programmes d'immigration? Dans la négative, quelles priorités devraient être à la base de la planification de l'immigration?

Catégorie économique

Au niveau de la catégorie économique en immigration francophone, il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre la cible de 4 % prévue pour 2018. Or, c'est dans une large mesure de la catégorie économique que dépend le succès de l'immigration francophone puisque c'est sur cette catégorie que les décideurs peuvent exercer une influence.

Parrainage

Le ministère a entrepris des changements très positifs en faveur de la catégorie de réunification familiale. Cette catégorie est particulièrement pertinente pour les immigrants d'expression française, car ceux-ci sont doublement minoritaires et, par conséquent, sont plus susceptibles d'avoir besoin du soutien de leur entourage familial.

Réfugiés

Le Canada doit continuer à accueillir les personnes dont la vie est menacée et à exercer un leadership mondial en matière d'accueil et de protection des réfugiés. Bien que vulnérables pour la plupart, les réfugiés représentent un investissement dans le futur. Il est important que cette catégorie soit perçue comme un véritable capital humain et non une charge sociale.

À cet égard, les CFSM ont été défavorisées dans l'initiative d'accueil et de rétablissement des réfugiés syriens puisqu'aucune mesure n'a été prise pour considérer l'établissement des réfugiés syriens comme une opportunité pouvant appuyer le développement des CFSM. Cette lacune a été démontrée par le rapport d'enquête de la Commissaire aux langues officielles par intérim. En effet, la plupart de ces réfugiés ne connaissaient ni l'une, ni l'autre des langues officielles du Canada, il aurait été stratégique de miser sur la francisation d'un nombre d'entre eux. Un enfant de réfugié pourrait être, dans vingt ans, un médecin fournissant des services dans les deux langues officielles.

Il y a des leçons à tirer de l'accueil des réfugiés syriens alors que des demandeurs d'asile haïtiens traversent nos frontières et que des réfugiés congolais séjournent dans des campements en Ouganda.

Recommandations

Pour s'assurer que les immigrants d'expression française puissent s'établir en nombre suffisant au sein des CFSM, le Ministère devra investir dans tout le continuum de l'immigration. Les efforts d'attraction et de promotion devraient être multipliés et les bassins de recrutement devraient s'étendre à plus de pays sources. Le Ministère devra également s'assurer de prendre les mesures pour favoriser l'établissement et la pleine intégration des nouveaux arrivants, et mettre en œuvre toutes les conditions gagnantes pour leur rétention au sein des CFSM. Ceci ne pourrait se faire que par le biais de stratégies bien articulées visant explicitement l'immigration francophone.

À cet égard, traiter l'immigration au sein des CFSM de la même manière qu'on traite l'immigration au sein de la majorité linguistique ne fonctionne pas. Il faut des mesures et des stratégies adaptées spécifiquement aux réalités des CFSM, regroupées au sein d'une politique nationale interministérielle cohérente en matière d'immigration francophone. Cette politique devra notamment appuyer le développement soutenu de services en français, gérés par et pour les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Établissement/ Intégration

📍 Dans le cadre de l'établissement actuel, qu'est-ce qui fonctionne bien? Qu'est-ce qui devrait être au chapitre de l'établissement et de l'intégration?

Comme indiqué plus haut, l'immigration est censée permettre également l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Par ailleurs, il a été établi que les services d'établissement francophones ne sont pas présents partout et lorsqu'ils existent, ils sont sous-financés et pour cause, les financements sont attribués en fonction des nombres de clients desservis. Cette logique a pour résultat une concurrence entre les fournisseurs de services francophones et les fournisseurs de services dits « bilingues ». De plus, il a été établi que lorsque le premier point de contact de l'immigrant est un fournisseur de services francophones, le tissage des liens entre lui et la communauté d'accueil est favorisé et cela a un impact sur la rétention. Dans ce sens, on peut dire que le système d'établissement actuel se caractérise par l'absence d'égalité réelle.

📍 Que doit-on changer?

Pour remédier à ce qui est décrit plus haut, les CFSM ont interpellé le Ministère à plusieurs occasions sur l'urgence de miser sur les structures et services conçues par la communauté francophone, pour la communauté francophone, dans une optique où l'on tient compte des spécificités de ces communautés. En d'autres termes, en vue de favoriser le développement des CFSM, le Ministère doit :

- 📍 Évaluer les demandes de financement des organismes selon des critères propres aux réalités des CFSM;
- 📍 Favoriser l'orientation des immigrants d'expression française vers les fournisseurs de services francophones;
- 📍 Créer des points d'accueil francophones dans les aéroports pour s'assurer que les nouveaux arrivants d'expression française sont orientés vers les services des organismes francophones;
- 📍 Favoriser, dans les zones où les nombres d'immigrants sont très réduits (territoires, Nord de l'Ontario, zones rurales), la création de collectivités accueillantes, puisque les immigrants s'installent là où les services existent;
- 📍 Autoriser les services d'accueil et d'établissement à offrir des services aux travailleurs temporaires, ce qui favorisera la création de liens avec les communautés d'accueil, la rétention et la transition vers la résidence permanente;
- 📍 Fournir l'accès aux services d'établissement au-delà de l'acquisition de la citoyenneté pour certaines catégories jugées vulnérables. Selon le système actuel, dès qu'un nouvel arrivant est naturalisé canadien, il perd de facto l'accès aux services alors qu'il est établi que le temps nécessaire pour un plein établissement dépend grandement des capacités individuelles.

📍 Que devrait être le rôle du gouvernement fédéral dans l'établissement et l'intégration par rapport à celui :

📍 Des partenaires du ministère?

Le Ministère doit continuer à considérer les CFSM comme ses partenaires privilégiés, en tenant compte de leurs réalités, de leurs besoins et de leur architecture communautaire. Elles devront être consultées et travailler conjointement avec le Ministère dans l'élaboration de stratégies adaptées. De par leurs institutions sectorielles et leurs représentations communautaires, les CFSM sont les piliers de l'immigration francophone en matière de promotion, d'accueil et d'intégration. Pour ce faire, il est nécessaire de les outiller pour optimiser les résultats et assurer une meilleure intégration et rétention des immigrants d'expression française.

📍 Des provinces et des territoires?

Bien que les gouvernements provinciaux et territoriaux aient leurs propres programmes et leurs propres priorités, il n'est pas certain que l'immigration francophone soit pour tous leur priorité et ce, en dépit des efforts de sensibilisation et de mobilisation des représentants communautaires sur place. En effet, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont tendance à suivre les tendances de leurs besoins économiques dans l'utilisation de leurs programmes. Par conséquent, IRCC devrait démontrer plus de leadership auprès des provinces et territoires pour favoriser l'immigration francophone, par exemple par l'ajout d'une annexe sur l'immigration francophone dans les ententes entre gouvernement fédéral et gouvernements provinciaux/territoriaux comme cela a été fait au Nouveau-Brunswick le 31 mars 2017.

Au chapitre du rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux, le Forum ministériel apparaît comme une grande opportunité à saisir.

Des municipalités?

De plus en plus, il apparaît évident que les municipalités jouent ou sont appelées à jouer un rôle important en immigration. IRCC devrait soutenir les municipalités francophones et bilingues pour leur permettre de créer des collectivités accueillantes. Ceci est particulièrement crucial dans les régions rurales ou isolées, où les données du recensement de 2016 montrent une érosion des communautés francophones. À l'inverse de la logique qui guide l'immigration dans les grandes villes, il faut miser, en milieu rural, sur la création de structures et de services qui attireront les immigrants. L'essentiel est de faire de la communauté un endroit où les immigrants sentent qu'ils peuvent réussir leur établissement, prospérer et élever leur famille dans un milieu où ils bénéficient d'une gamme de services-clé.

Des employeurs?

Bien que le rôle des employeurs soit d'une importance indéniable en termes de recrutement international et d'embauche d'immigrants, il n'en demeure pas moins que l'implication des employeurs devrait être bien encadrée. Le souci des employeurs est avant tout de combler leurs besoins de main-d'œuvre. IRCC devrait donc mettre en place des mesures pour inciter les employeurs à recruter des candidats d'expression française. Par ailleurs, l'objectif ultime étant la rétention de ces travailleurs, IRCC devrait s'assurer que ceux-ci puissent avoir accès aux services d'établissement leur permettant de découvrir les communautés d'accueil et de vouloir s'y établir. Il est vrai que l'introduction de Mobilité francophone en juin 2016 a été une mesure positive. Il n'est cependant pas certain que les travailleurs temporaires recrutés via ce volet comptent tous s'établir au Canada. Ce volet mérite une attention particulière et les conditions

gagnantes pour la rétention de ces travailleurs devraient être mises en œuvre sans tarder.




Par ailleurs, il a été souvent rapporté que les employeurs ont besoin de sensibilisation à certaines questions entourant l'immigration – par exemple, par le biais d'accès à des sessions sur la gestion de la diversité.

De la société civile?

Le monde occidental fait face, depuis quelques années, à une montée du discours populiste, de l'intolérance et des mouvements anti-immigration. En contraste, si le Canada est considéré comme un pays de tolérance et de diversité, il reste que la sensibilisation des collectivités d'accueil à cet égard mérite un effort soutenu. La société civile – qu'il s'agisse d'organismes et d'institutions francophones ou de regroupements et d'organisations dédiées à la promotion de la diversité et des droits de la personne – est idéalement positionnée pour jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Conclusion

En terminant, la FCFA recommande au Ministre :

-  D'inclure des considérations sur l'immigration francophone dans son rapport au Parlement, en indiquant le nombre d'immigrants d'expression française qui s'établiront dans les CFMS;
-  D'élaborer une politique nationale sur l'immigration francophone devant servir à créer des stratégies articulées autour du continuum depuis la promotion jusqu'à la rétention;
-  D'introduire une lentille francophone dans l'évaluation des demandes de financement des organismes francophones en matière d'établissement. Cette lentille tiendra compte des besoins et de l'architecture communautaire spécifiques des CFMS.